



L'accord d'entreprise 2016

Après avoir recueilli l'avis de ses syndiqués, la CGT vient de signer un des pires accords salariaux de ces dernières années : 0,3% au 1^{er} juillet, plus 0,2% au 1^{er} octobre... !

Pendant ce temps, le Conseil d'administration de TAM, votait l'augmentation de la part variable du salaire de notre Directeur de +5% et ce, au titre de son départ en retraite !!!!!



Augmentation rendue possible par le travail de l'ensemble des Taminots.

L'indécence est même poussée à son paroxysme puisqu'une quête est organisée dans l'entreprise pour un hypothétique cadeau de départ : mais en partant, c'est aux salariés que ce cadeau est faitMerci pour ce moment !

Mais alors, pourquoi avons-nous signé un tel accord ?

- Premièrement, parce qu'à l'intérieur de celui-ci, il y a d'autres points intéressants comme l'arrêt de la discrimination faite aux AACS, aux mécanos, ainsi qu'à l'ensemble des agents 1^o collège de l'entreprise par l'obtention de points supplémentaires, l'amélioration des conditions de travail des CR mais aussi des auxiliaires par l'octroi de 3 samedis à poser dans l'année, l'augmentation de la prime non accidents, etc
- Deuxièmement, parce que lors des dernières élections, vous nous avez reproché de ne pas avoir signé d'accord en 2014/2015

Nous ne sommes pas le « gentil syndicat » mais nous savons entendre la voix populi !

En terme de condition de travail, cet accord est un plus, mais salarialement parlant il est inexistant.

Jugez vous-même : +7,5€/ mois brut à partir du mois d'octobre 2016 sur un salaire de 1500€ !!!
Merci Mr le Directeur.

Avec la signature de cet accord, a été ouverte la possibilité de négocier un accord d'intéressement pour les années 2016, 2017, 2018.

Voilà, certains diront « c'est mieux que rien » d'autres encore pousseront l'ironie jusqu'à comparer 0,5 % sur 1500€ et 0,5 % sur 12000€; 7,5€ pour les premiers, 60€ pour les deuxièmes....Mais la grande majorité sera juste déçue et en colère du sort que l'on réserve aux laborieux ; **la lutte des classes est toujours bien d'actualité !**



.../...

Actualité mai 2016

Voici quelques questions CGT et leurs réponses suite à la réunion des délégués du personnel du jeudi 19 mai 2016.

Perte de points ou invalidation du permis de conduire

CGT TaM: Quelles sont les mesures mises en place à TaM, lorsqu'un agent vous informe d'une perte partielle de points ou de l'invalidation de son permis de conduire ? Si des mesures sont en place et dans un souci de prévention et de sécurité, le syndicat CGT TaM vous demande d'en informer le personnel via un affichage ou dans « TaM Info ».



Direction: Nous appliquons l'accord de branche, nous n'avons pas à communiquer sur ce sujet.

CGT TaM: Suite à cette réponse et dans un souci d'information, la CGT TaM conseille à tous les agents TaM, de se connecter sur notre site : cgttam.fr pour lire l'accord de branche sur « la récupération de points » à l'onglet « Le droit du travail et Convention Collective ».

1^{er} Mai 2016 et prime dimanche.

CGT TaM: Le syndicat CGT TaM demande que soit versée la prime « dimanche » à tous les agents qui avaient un service, programmé sur le roulement général, le dimanche 1^{er} mai 2016 et ce conformément aux articles L3133-3 et L3133-5 du Code du Travail.



Direction: Oui, cela sera fait

20 ans d'ancienneté à TaM et le travail les jours fériés

CGT TaM: Le syndicat CGT TaM demande que l'accord entreprise 2016, au Titre 1, article 1-3, au paragraphe sur : *l'extension des grilles de roulement « sans dimanche travaillé »* soit complété par la phrase suivante « *ce classement n'ouvre pas droit automatiquement à bénéficier de repos sur les jours fériés hors dimanche sauf, pour les agents ayant atteint 20 ans d'ancienneté et dans la limite des places dans le groupe des 48 CR les plus anciens* ».

Direction: Cette phrase a bien été intégré à l'accord d'entreprise 2016, conformément à la demande de la CGT.

Retrouvez l'ensemble des questions/ réponses de la réunion des délégués du personnel sur le panneau d'affichage de la Direction.

